

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

## Délibération N°8

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Neuf Juin à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 23 Juin 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. Mme AUBIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN. Mme PERICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Lors d'un Bureau Restreint réuni spécifiquement pour  
étudier les orientations afin de réduire le déficit de l'espace  
aquatique du Pays de LAPALISSE, il a été décidé de proposer  
l'augmentation de certains tarifs et l'établissement de forfaits  
pour les animations.

Le déficit s'élève à 429 236 € pour 2022 (il est ramené  
à 309 236 € si on ne prend pas en compte l'actualisation de la  
facture Gaz estimée à 120 000€).

Le montant des dépenses est de 514 318 €  
(soit + 281 578 € par rapport à 2019) et le montant des recettes  
est de 85 082 € (soit + 30 304 € par rapport à 2019).

La moyenne du coût de fonctionnement pour une  
piscine (dépenses uniquement) est de 3 300 € par jour avec  
une fourchette comprise entre 513 € et 8 049 €.

**La piscine de LAPALISSE est à 1 400 € :** Les  
investissements réalisés montrent que le coût de  
fonctionnement est dans la norme.

Cependant, le déficit pèse lourd dans le budget et  
toutes les pistes d'amélioration sont les bienvenues.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	18
VOTANTS :	21

**OBJET :**  
**Modification des tarifs  
pour l'espace aquatique  
du Pays de Lapalisse »**

La fréquentation est en hausse, mais en deçà des prévisions, il manque 13 781 entrées (- 3 000 € de recettes).

En effet lors de l'année écoulée, il y a eu beaucoup de demandes d'annulation de **séances d'aquagym ou d'aquabike** en dernière minute générant une perte pour la collectivité avec l'impossibilité de compléter les créneaux libérés : un manque à gagner est estimé à 3 800 €.

Il est donc proposé de mettre en place des forfaits de 10 séances et des forfaits annuels n'apportant pas la possibilité de déduire les absences.

Le nouveau tarif proposé à la séance est de 8€ ; le forfait de 10 séances = 70 € ; le forfait annuel (35 séances) = 178,50 €.

2 séances d'aquagym s'ajouteront aux 6 actuelles : le vendredi matin, et le vendredi soir pour les nageurs car réalisé en grande profondeur. Les séances continueront pendant les vacances scolaires.

**L'activité des bébés nageurs** nécessite de chauffer beaucoup plus le bassin intérieur : il est proposé d'augmenter tarif trimestriel en le passant de 47 € à 50 € (+6%).

**Les séances collectives pour adultes débutants et perfectionnement** : il est proposé de passer le tarif annuel de 165 € à 175€ (+6%).

Il a été envisagé de fermer la piscine un mois complet pendant l'hiver, soit du 22 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Une campagne de publicité va être lancée pendant l'été, et pour la rentrée de septembre.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier les droits d'entrée pour l'espace aquatique du PAYS DE LAPALISSE à compter du 1er Septembre 2023 ; la grille tarifaire modifiée est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 11 JUIL. 2023  
Publié ou Notifié  
le : 30 JUN. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

Tarifs applicables à compter du 1er Septembre 2023

carte magnétique – création	2.00 €
carte magnétique perdue ou détériorée ( <i>émission d'une nouvelle carte en cas de perte ou détérioration par l'usager</i> )	5.00 €
<b>Entrées individuelles :</b>	
Adultes + 16 ans	3.40 €
Enfants 4 à 16 ans	2.20 €
Chômeurs, Etudiants	2.20 €
Enfants – 4 ans	gratuit
Campeurs adultes + 16 ans (camping de la route bleue à Lapalisse)	2.20 €
Campeurs – de 16 ans (camping de la route bleue à Lapalisse)	gratuit
<b>Abonnements (10 entrées) :</b>	
Adultes	26.00 €
Enfants	16.00 €
<b>Cartes trimestrielles (nominatives) :</b>	
Adultes	65.00 €
Enfants	39.00 €
<b>Tarifs Comité d'entreprises (CE) et Colonies de vacances (sur justificatifs) :</b>	
CE Adultes + 16 ans (entrée individuelle)	2.70 €
CE Enfants 4 à 16 ans (entrée individuelle)	1.60 €
CE Adultes + 16 ans (abonnement = carte 10 entrées)	22.00 €
CE Enfants 4 à 16 ans (abonnement = carte 10 entrées)	11.00 €
<b>Les groupes colonies de vacances :</b>	
(à partir de 8 personnes – 1 accompagnateur gratuit pour 8 enfants)	1,65 €
<b>Tarifs scolaires :</b>	
Scolaires primaires communautaires	gratuit
Scolaires secondaires Lapalisse (collège)	1.10 €
Scolaires Primaires Extérieurs	1.32 €
Scolaires Secondaires Extérieurs	1.65 €
<b>Surveillance simple d'un groupe (1 MNS) :</b>	
L'heure	38,50 €
Les 30 min	20,00 €
Les 45 min	29,00 €
<b>Cours collectif dispensé à un groupe :</b>	
<b>1 MNS chargé de la surveillance :</b>	
L'heure	38,50 €
Les 30 min	20,00 €
Les 45 min	29,00 €
<b>Le second MNS chargé de l'enseignement :</b>	
L'heure	38,50 €
Les 30 min	20,00 €
Les 45 min	29,00 €
<b>Soit pour la surveillance et l'enseignement :</b>	
L'heure	77,00 €
Les 30 min	40,00 €
Les 45 min	58,00 €
<b>Séances collectives pour adultes débutants et perfectionnement :</b>	
de Octobre à Juin (environ 30 séances – hors vacances scolaires)	175,00 €

Location bassin :	
<b>Petit bassin</b>	
Associations communautaires	
L'heure	33,00 €
Les 30 min	16,50 €
Les 45 min	25,00 €
Associations extérieures	
L'heure	101,00 €
Les 30 min	56,00 €
Les 45 min	84,00 €
<b>Grand bassin</b>	
Associations communautaires	
L'heure	57,00 €
Les 30 min	29,00 €
Les 45 min	42,00 €
Associations extérieures	
L'heure	170,00 €
Les 30 min	85,00 €
Les 45 min	127,00 €
<b>Leçons de Natation :</b>	
La leçon	14,00 €
le forfait de 10 leçons	115,00 €
<b>Bébés nageurs :</b>	
1 trimestre	50,00 €
<b>Aquagym :</b>	
La séance (¼ d'heure)	8,00 €
Forfait de 10 séances (*)	70,00 €
Forfait à l'année (35 séances) (*)	178,50 €
<b>Aquabike :</b>	
la séance (½ heure)	8,00 €
Forfait de 10 séances (*)	70,00 €
Forfait à l'année (35 séances) (*)	178,50 €

(\*) Les forfaits comprennent un nombre de séance précis entre 2 dates, aucune absence ne sera décomptée